



## Équipements et habillement

Lors des compétitions on invite les boxeurs à porter l'équipement aux couleurs de leur club. Il n'y aura pas de short ni camisole offertes à ces **Jeux**.

Les vêtements et équipement portant un nom de commanditaire autre que ceux des **Jeux du Québec** ne seront pas acceptés sur les sites de compétitions. Peu importe si des athlètes, des entraîneurs ou des clubs sont commandités. Même les commanditaires de la fédération ne seront pas acceptés.

Cette réglementation touche aussi les vêtements personnels. Il faut éviter de porter du linge pouvant faire mention d'un commanditaire. L'exemple le plus probable serait les chandails des clubs portés par les athlètes et les entraîneurs. Les clubs ont généralement plusieurs commanditaires sur leurs chandails, ce qui ne serait pas toléré. Évidemment, les noms des marques de linges sont acceptés (Puma, Lévis, Reebok...)

Il existe des exceptions :

- Équipements avec le nom du fabricant (casque, gants, bottes de marques Adidas, Nike..) Les athlètes ne pourront pas porter d'équipement faisant mention d'un commanditaire. Il faut éviter, par exemple, toute camisole ou short avec un logo du restaurant ou de la brasserie du coin.
- Vêtements fournis pour les **Jeux**.